

Les **mesures opérationnelles** du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028 du PETR Garonne Quercy Gascogne, répondent :

- aux **axes stratégiques de développement du PETR**, définis dans le cadre de son Projet de Territoire 2021-2027 ;
- **aux ambitions fixées par la Région Occitanie dans son Pacte Vert.**
- **et sont illustrées par des exemples d'opérations envisagées sur la période 2022-2028 :** projets et intentions issus du recensement PETR des projets de ses collectivités au cours de l'année 2022, complété par les projets du Conseil Départemental et les projets d'acteurs privés inscrits dans les contrats du PETR (Territoire d'Industrie/LEADER).

Les exemples de projets listés dans cette annexe **n'engagent pas les financeurs** ; ils sont **fournis à titre indicatif** et devront être **validés par le Comité de pilotage du CTO**. De plus des évolutions de dispositifs à la Région sont en cours. Aussi, les projets seront retenus au regard de ces nouveaux dispositifs.

L'inscription d'un projet au sein d'une fiche mesure n'engage pas les partenaires du CTO du PETR Garonne Quercy Gascogne sur l'accompagnement financier du projet.

Dans le respect des compétences de chacun des partenaires, parmi ces projets, ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :

- *Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ;*
- *Inscription dans un programme opérationnel annuel (cf. article 12) ;*
- *Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur.*

Objectif stratégique n°4 : Engager le territoire dans la transition écologique, énergétique et climatique

Mesure opérationnelle n°4-4 : Soutenir une meilleure valorisation et réemploi des déchets

Contexte général :

La loi TEPCV de 2015 (relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015) reconnaît la transition vers une économie circulaire comme un objectif national de développement durable :

*« La transition vers une économie circulaire vise à dépasser le modèle économique consistant à extraire, fabriquer, consommer et jeter en appelant à une **consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des matières premières primaires ainsi que, par ordre de priorité, à la prévention de la production de déchets**, notamment par le réemploi des produits, et, suivant les modes de traitement des déchets, à une réutilisation, à un recyclage ou, à défaut, à une valorisation des déchets. »*

L'activité humaine produit **un grand nombre de déchets** au niveau domestique ou bien économique :

- Dans le secteur du bâtiment et des travaux publics (briques, béton, tuiles et céramiques, verre, terre, pierres provenant de sites non pollués, bois, plastique, métaux), dont une part non négligeable peut être recyclée comme matériaux de construction valorisés ou réutilisés à la sortie du chantier ;
- Une quantité très importante de biodéchets est produite par les habitants et principalement par les entreprises d'espaces verts, de la grande distribution, les IAA, les cantines et restaurants, les marchés ... Ces biodéchets constituent une part importante de ressources valorisables dans une logique d'économie circulaire ;
- Dans le secteur de la santé, les déchets d'activités de soins à risques infectieux (ces derniers ne peuvent malheureusement pas être intégrés dans les systèmes de valorisation).

La loi TEPCV a fixé d'ambitieux objectifs de recyclage et valorisation tant pour les déchets non dangereux (65 % de recyclage à échéance 2025) que dans le domaine des chantiers de bâtiments et de travaux publics (70 % de recyclage en 2020).

Sur le PETR, plusieurs investissements ont été réalisés par les EPCI et les syndicats gestionnaires pour la collecte et les traitements adaptés des déchets non dangereux. Le territoire compte 16 déchetteries dont 3 équipées de recycleries et zones de réemploi (Lauzerte, Dieupentale, Lafrançaise) en partenariat avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire.

La Communauté Emmaüs est bien implantée et a développé diverses activités pour permettre le réemploi et la revente de produits (La Ville Dieu du temple, Castelsarrasin, Grisolles). L'important centre de traitement ultime et d'enfouissement privé de la déchetterie « *Déchets Récupération Industriels et Ménagers de Montech - DRIMM* » conduit des actions et réflexions autour de la valorisation énergétique des déchets.

La valorisation durable des déchets est un levier essentiel dans les territoires pour limiter le recours aux matières premières non renouvelables et éviter au maximum la mise en décharge.

Objectifs et contenu de la mesure :

Les principaux objectifs poursuivis, en lien avec la stratégie du PETR Garonne Quercy Gascogne et les orientations de la Région (Pacte Vert) et du Département, sont les suivants :

- Optimiser la collecte, promouvoir et soutenir le réemploi et la réutilisation des matériaux et produits de la construction ;
- Encourager la valorisation des biodéchets, le recyclage et le réemploi des produits manufacturés ;
- Promouvoir une gestion sobre et efficace des ressources du territoire notamment par des actions de sensibilisation et communication à grande échelle ;
- Soutenir le développement d'activités innovantes dans le domaine de l'économie circulaire (en lien avec Territoires d'industrie) : installations de productions d'énergie à partir des déchets, ou activités réutilisant de la chaleur produite... ;
- Limiter le gaspillage et la production de déchets non valorisables.



Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :

- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive.

Exemples de projets concernés par cette mesure :

- **Soutien aux investissements pour optimiser le tri sélectif des déchets, le recyclage et réemploi :**
 - o Rénovation et extension du Pôle environnemental de la CC GSTG à Dieupentale
 - o Modernisation déchetteries et étude pour la création d'une recyclerie sur la CC 2R
 - o Optimisation et remise aux normes des déchetteries intercommunales de la CC TDC
 - o Création d'un espace de propreté pour la collecte des déchets ménagers à Lauzerte
 - o Enfouissement des containers de tri sélectif à Puycornet
- **Soutien au développement d'activités innovantes dans le domaine de l'économie circulaire :**
 - o Étude préalable pour l'installation d'une usine de déshydratation de la luzerne, chambre d'agriculture (utilisation source de chaleur existante)
- **Actions de sensibilisation et communication :**
 - o Sensibilisation de la population de la CC GSTG pour renforcer et pérenniser le compostage individuel
 - o Opérations de sensibilisation/communication menées par les syndicats du territoire (SIEEOM, SMEEOM, SIRTOMAD)

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :

Sur l'ensemble de la période 2022-2028.

Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative :

- Nombre de projets soutenus pour améliorer la gestion des déchets
- Nombre de recycleries et ressourceries créées ou agrandies

Articulation avec les programmes CPER, Programmes Européens :

- OS 2 du PR Occitanie FEDER-FSE + 21-27
- LEADER 2023-2027 (Fiche action 4)